

L'an 2014, le vendredi 24 octobre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, maire, suite à la convocation en date du 20 octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de mairie.

Membres en exercice : 15

Membres présents : ML MARLIOT, S FAUQUEUX, A HEGO, D URBANIJA, M FERCOQ, F BRICOUT, E PISKULA, S FIEVET, JL ABRAHAM, TH WALEMME et JM TORDOIT

Procuration MD CACHEUX et CH DELOBELLE respectivement à ML MARLIOT et M FERCOQ

Absentes excusées : F COGNET et S HOTTON.

Marie Lise MARLIOT est nommée secrétaire de séance

### **DELEGUE COMMUNAL A LA CLECT**

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, il convient de nommer le délégué communal qui siègera à la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis au titre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

A l'unanimité, Jean Marie TORDOIT, est nommé délégué communal.

### **ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC**

L'article L.111-7-3 du code de la construction et de l'habitation stipule que les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public.

A ce titre des rampes ont déjà été mises en service à la mairie et à l'église, le nécessaire a également été fait au foyer des aînés, à la périscolaire et à l'école du bas.

Il reste de ce fait 5 bâtiments à mettre aux normes à savoir : La salle de fêtes, la Poste, le magasin « Les Lutins », le « Point Chaud » et l'école du haut.

Contact a été pris avec la société AXEL SOLUTIONS située à VIEUX MOULIS dans l'Oise. Celle-ci nous indique qu'il sera difficile de mettre aux normes le «Point Chaud» et «Les Lutins» et que pour ces deux bâtiments une demande de dérogation totale devra être formulée.

Concernant la salle des fêtes, dont la hauteur à franchir est de 10 cm pour une pente à 8%, elle propose un devis pour une rampe d'accès amovible présenté sous forme de valisette d'un poids de 11kgs, pouvant supporter un poids de 300kgs et d'une dimension de 120cm/84 cm pour un prix de 558€10 ttc. Cette valisette restera à la salle des fêtes et sera posée à la porte d'entrée située dans l'allée, à chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

Pour la Poste le seuil à franchir étant de 60cm avec une pente possible à 20%, il conviendra de prévoir un système avec un angle droit et un seuil intermédiaire. Cette rampe simple modulaire de 305 cm sur 91cm de large aura un poids de 28kgs pouvant supporter 360kgs. Son prix est de 2313€01€ttc.

La desserte de l'école du haut pourrait se faire avec une rampe, fixe, aménagée par les employés communaux car si tel devait être le cas, son utilisation serait couramment utilisée d'une manière journalière.

La mise en place de ces rampes doit se faire à partir de dossiers Cerfa « Déclaration préalables », comme pour une déclaration de travaux avec des demandes de dérogations totales et partielles selon le cas. Ces dossiers doivent faire apparaître des plans détaillés et cotés des bâtiments concernés qui relèvent plus du travail de professionnels que d'amateurs, c'est pour cette raison que la société AXEL SOLUTIONS et la société PLS travaillent ensemble sur ces dossiers pour se proposer de constituer les dossiers de mises en place et de demandes de dérogations pour un prix de 720€00 ttc.

Après exposé par Mr le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident ;

De confier la réalisation administrative des dossiers à la société PLS pour un montant de 720€ttc

De valider la mise en place d'une rampe amovible à la salle des fêtes pour un montant de 558€10ttc

De mettre en attente l'achat de la rampe amovible pour le bâtiment la Poste, l'intérieur du local ouvert au public n'étant pas adapté aux normes PMR ( porte sécurisée et guichet)

## **AFFICHAGE SUR CD 643 (HAMEAU DE BOISTRANCOURT)**

Mr le Maire présente aux conseillers la demande de la société « Affichage Premier » qui propose de poser , sur le domaine public à l'intérieur de l'agglomération 4 panneaux de 2m2 de type mobilier urbain (2 à chaque entrée) l'affichage sur ces panneaux sera réservé pour la partie face aux voitures à la société Affichage Premier qui fera son affaire des annonceurs et la partie arrière à la commune qui pourra d'un commun accord avec l'intervenant afficher des informations communales avec possibilité de 4 tirages de 2m2 par an réalisés par Affichage Premier.

Le choix de l'emplacement sera validé par les deux parties.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord pour cette proposition et autorise Mr le Maire à signer la convention étant entendu qu'aucun frais ne sera demandé à la commune.

## **DEVELOPPEMENT EOLIEN**

L'objectif Européen étant de faire en sorte qu' à l'horizon 2020, 20% de l'énergie produite soit de l'énergie renouvelable, les pays membres se doivent de développer ces sources de production notamment par l'éolien. Compte tenu de la présence de la base aérienne 103 et du radar qui la desservait, le cambrésis n'était pas concerné par l'implantation d'éolienne d'où le retard pris en ce domaine par rapport à des régions voisines. La fermeture de la base a changé les données et les municipalités susceptibles d'accueillir des éoliennes sont actuellement démarchées par des prestataires type « Energie Team », « VSB ».

C'est à ce titre que notre commune a délibéré le 27 juin 2013, permettant, par 12 voix pour et 2 voix contre, à la société « Energie Team » de mener en profondeur un dossier d'implantation d'une dizaine d'éoliennes sur le territoire de Carnières, Cagnoncles, Naves et Rieux.

Après que celle-ci ait contact auprès des propriétaires et des exploitants agricoles concernés, le dossier des implantations sur le territoire de la commune de Carnières peut permettre d'envisager une enquête d'utilité publique au cours de la quelle le projet sera exposé au public. La date reste qui reste à fixer pourrait avoir lieu en janvier 2015.

Mr le Maire informe l'assemblée que des études acoustiques seront réalisées, que des limites sont à respecter par rapport aux zones habitables, que de nombreux paramètres interviennent avant l'implantation.

Sur le plan des nuisances attribuées aux éoliennes, L'éolienne n'a pas de nuisance olfactive contrairement à un élevage industriel, la plus récurrente, est celle liée à la « dégradation » du paysage. Un simple constat démontre que les pylônes, les lignes hautes et moyennes tension, les châteaux d'eau, les paraboles, les antennes relais.....sont autant de pollution visuelle pour notre quotidien bien qu'ils ne soient pas tous situés sur le territoire de la commune ainsi des éoliennes implantées sur le territoire voisin auraient le même impact visuel sans pour autant procurer d'avantages financiers

Sur le plan financier, Mr le Maire indique aux membres du conseil que ce projet permettra à la commune de maintenir des taux d'imposition modérés dans cette période où l'état comme le Conseil Général du Nord se désengagent financièrement. Avec un produit fiscal de près de 6.500€ par an et par éolienne, 5 de celles-ci représenteraient pour la commune une rentrée financière équivalente à 5% du total des recettes de fonctionnement et à 14% si l'on ne considère que la partie, payée par les contribuables carniérois, partie qui revient à la commune (228.673€).

## **TRAVAUX ALLEE DE L'ENCLOS**

L'allée de l'Enclos est le chemin le plus emprunté par les piétons pour accéder au cimetière. Sa partie terminale est en fait une bande enherbée, de 75 mètres, qu'il conviendrait de macadamiser pour des soucis de commodités. Mr le Maire a pris contact avec une entreprise dans le but de chiffrer cette possibilité. La société DESCAMP propose un devis avec bordure béton et un devis sans bordure. dont les montants respectifs sont de 12.291€ttc et 8.871€ttc

Une partie de l'auditoire n'étant pas d'accord sur cette dépense il est procédé à un vote dont l'issue par 9 voix pour et 4 voix contre, valide le fait de faire ces travaux.

Ensuite

Par 11 voix pour et 2 voix contre, le choix se porte sur la réalisation d'un piétonnier sans bordure pour un montant de 8.871€00ttc.

## **TRAVAUX DE VOIERIE**

Profitant de la présence d'une entreprise de travaux publics sur place, Mr le Maire a demandé à celle-ci de réaliser des devis pour différentes interventions.

Reprise du caniveau en bas de la rue Jean Jaurès pour un montant de 7.546€ttc

Mise à niveau de deux bouches d'égout au croisement de la Chapelle pour un montant de 1.947€ttc

Préférant investir cette somme dans le piétonnier qui mène au cimetière, les membres du conseil municipal à l'unanimité ne souhaitent pas donner suite à ces propositions

## **BALLON WASHINGTON (SIEGE DE PARIS 1870)**

Mr le Maire laisse la parole à Mr Philippe RAOULT de Cambrai. Passionné d'histoire, il a, par l'intermédiaire de recherches faites sur son arrière grand père, focalisé ses recherches sur la guerre de 1870 et du siège de Paris qui en a découlé. La seule manière de sortir de la capitale, cernée par les prussiens, était par les airs. Un nombre important de Ballons ont ainsi quitté Paris, dont le ballon Washington qui s'est « craché » le 18 octobre 1870 sur le territoire de Carnières entre les lieu-dit « Le chemin de Râteaux » et « Le pont à Vaques ».

Une commémoration du centenaire de cet évènement avait eu lieu en 1970 dans un pré situé sur « le chemin d'Ignel » et l'idée, inspirée des récits de Mr Raoult, serait d'ériger une stèle, rappelant ce moment historique, au lieu dit « Les Quatre Chemins ».

Après l'intervention de Mr Raoult, qui dura une heure, les membres du conseil municipal à l'unanimité abondait dans ce sens et décidait de créer un comité en vue de parfaire les modalités de la stèle et de son inauguration dont la date reste à fixer.

## **TOUR DE FRANCE**

Mr le Maire précise à l'assemblée le parcours emprunté par la course cycliste « Le Tour de France » qui va traverser la commune le mardi 7 juillet 2015.

La caravane du Tour comme les coureurs viendront d'Avesnes les Aubert par la chaussée pavée, emprunteront la rue du Général Leclerc, la Place la rue Pasteur puis la rue Jean Lebas avant de se diriger vers Cauroir.

Comme pour le ballon Washington, un comité sera créé en vue d'étudier les actions possibles dont le but sera de mettre la commune à l'honneur et de parfaire sa notoriété.